

#### Information TRI des déchets

A partir de maintenant vous pouvez mettre les **papiers AVEC les emballages**.

Donc papiers + emballages dans la même colonne de TRI...



# **EYZAHUT – Bulletin été** 2023

Chers tous, comme chaque année nous faisons notre maximum pour que nos installations soient prêtes pour recevoir les baigneurs et les campeurs.

Dans les nouvelles à partager avec vous, nous aurons ENFIN le plaisir de voir cet automne la réouverture du Restaurant du Furet, à partir de début novembre, il faudra encore patienter. La personne qui l'ouvrira est professionnelle de la restauration et proposera des plats du jour et des spécialités libanaises, à découvrir.

En dehors des contraintes de la sécheresse possible cet été, sujet très discuté dans les médias, il y a un sujet qui va être déterminant pour l'avenir de nos communes. Il s'agit de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols, qui découle de la loi climat-résilience de 2021.

L'artificialisation des sols c'est la conversion des espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés.

Si l'idée est belle de ne pas consommer d'espaces pour artificialiser, ce ne sera pas simple pour arriver à cette ZAN en 2050.

Avant 2050, une première étape est annoncée : diminution de moitié et même plus de la consommation d'espace et ceci au niveau de chaque commune. A partir de la consommation d'espace faite entre 2011 et 2020 (10 ans), on doit diviser par 2. Eyzahut en 10 ans a consommé 0,51 ha pour une surface communale de 660 ha. Cela représente 0,11% de surface artificialisée.

Nous ne pourrons consommer donc seulement 0,25 ha soit 2500 m² pour la période de 2021 -2030! Ce qui est très en dessous de la prévision de la zone constructible de la carte communale.

Cette petite introduction à une loi qui va beaucoup nous impacter était nécessaire pour une prise de conscience.

Je vous souhaite à tous un très bel été, et venez profiter de toutes les manifestations proposées.

Fabienne Simian

#### SOMMAIRE

- -Edito -
- Dates à retenir
- Info citoyennes
- -Retour sur les

évènements passés

- Info estivales
- -Graine de champion
- -Commission travaux
  - TZCLD
- OL Débroussaillement

#### Dates des manifestations à venir dans la commune :

30/06-02/07: Un genre de Gala, au camping, organisé par l'asso « Un genre d'asso »

-20/07 : **Théâtre :** « Les forains » de S. Wojtowicz, Place de l'église, 19h ; par le Théâtre Inattendu (PAF 10/12€)

**-24/07**: **Théâtre**: "Tailleur pour dames" de Feydeau par les Tréteaux du Fenouillet, 21h, terrain de volley (PAF 15€/12€).

-27/07 : Chants Ensemble vocal Delta- Coline Serreau, duos-trios- église, 18h, gratuit avec participation au chapeau.

-29/07 : Soirée organisée par l'asso « Les Férus »

-03/08 : Apéritif communal, offert aux touristes et résidents, cour de la mairie, 18h30.

-07/08: Théâtre Comedia dell'arte, Cie Mirandolina, place de l'église, 19h, (PAF 15€/10€)

-12/08 : Repas de l'asso de la chasse

-Fin/08 : Lectures de Cécile Coulon, place de l'église,

- 30/09 : Assemblée citoyenne

# Informations citoyennes



Avec le retour des beaux jours, l'utilisation des outillages bruyants revient aussi.

Refaisons le point sur des idées reçues : le bruit dans la Drôme <u>n'est pas autorisé le dimanche matin ni les jours fériés.</u> Voir l'arrêté préfectoral déjà cité : Arrêté 2015183-0024 réglementant les bruits de voisinage dans le département de la Drôme (cf site web Eyzahut).

Cet arrêté stipule dès son article 1 que « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit ».

Tous les points sont abordés dans cet arrêté tels que les activités professionnelles, culturelles, sportives ou de loisirs et bien sûr les propriétés privées.

Pour les bruits les plus courants, on retiendra que « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou machines susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, **notamment les tondeuses à gazon**, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, sans oublier les pelles mécaniques, ne peuvent être effectués que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 », sauf les dimanches et jours fériés,

Un grand merci à ceux qui respectent ou respecteront ce règlement pour le plaisir de tous de pouvoir se détendre dehors dans le calme de notre commune avec les beaux jours.

#### La ressource en eau :

Nous avons alerté les personnes qui sont référencées dans le listing RGPD de la commune à propos des restrictions sur les usages de l'eau, restrictions apparues par décret préfectoral.

Depuis mai, nous sommes en **alerte renforcée** sur le secteur du Roubion Jabron. Il y a 4 niveaux d'alerte : 1-vigilance, 2-alerte, 3-alerte renforcée 4-Crise. Les nappes ne sont pas remontées à un niveau suffisant. Aussi, les usages sont réglementés.

Les interdictions qui portent sur les citoyens sont celles ci :

Pour les particuliers, dès le niveau alerte, il est interdit de vidanger et remplir une piscine familiale, sauf pour une première mise en eau pour laquelle il faut demander l'accord du gestionnaire du réseau d'eau (la commune). Et au niveau crise, même la remise à niveau de l'eau de la piscine est interdite.



Il est interdit d'arroser les fleurs et les pelouses, publiques ou privées, dès le **niveau alerte renforcée**. L'arrosage des jardins <u>potagers</u> reste autorisé, y compris au niveau crise, avec des créneaux horaires très réduits, entre 23h et 7h du matin.

Les autres usagers (agriculteurs, entreprises etc ...) ont aussi des restrictions. Vous retrouverez cet arrêté et les autres dans les actualités du site de la commune : http://www.eyzahut.fr/

Information de mai dernier : nous n'avons pas pu vidanger les réservoirs, suite à l'arrêté préfectoral mais nous avons mesuré les débits des sources.

En comparaison avec l'an passé, le débit de la source de Beaume rouge a diminué de moitié : 60 m3/j en mai 2022 et 32 m3/j en 2023 !

Au niveau du gros tru, les sources ont moins diminué : 157 m3/j en mai 2022 et 130 m3/j en 2023.

# Retours sur les événements passés



Comme chaque année, le repas des anciens a permis à ceux ci de se retrouver pour un moment de détente et de gourmandise. C'est toujours un plaisir de partager ces instants là tous ensemble. Le choix de le faire au printemps avait été discuté l'an passé, mais peut être changé selon les envies. Le traiteur était celui de Cobonne et a été très apprécié

Inauguration du mur de l'entrée du village en présence d'André Gilles, conseiller départemental, des élus, des services du Département, des entreprises et des habitants.

Le WE du 1<sup>er</sup> mai 2021, d'importantes pluies se sont abattues, et le dimanche matin de bonne heure, un habitant nous alertait car une partie de la route s'était effondrée.

Très rapidement le service des routes est venu mettre en sécurité mieux que nous l'avions fait et la voie était donc diminuée de moitié.

Petit détail qui est sympathique de noter : ce mur avait presque 100 ans, fait de pierres taillées et de remblai il a bien rempli son office mais le trafic depuis a énormément augmenté, en intensité comme en charges roulantes.



Puis il a fallu analyser, étudier ce qu'on fait des bureaux d'études pour définir la procédure de remise en état, ces étapes là ont été longues mais nécessaires évidemment. Nous avons beaucoup apprécié les propositions d'enterrer les câbles qui étaient au dessus du mur et donc l'enlèvement de 2 poteaux qui gâchaient le paysage.

Nous étions bien évidemment ravis de savoir que les travaux étaient pris en charge par le département et non pas par notre commune de 150 habitants !

Je remercie les usagers d'avoir supporté les nuisances dues aux travaux et la famille Espiard d'avoir laissé le passage dans sa propriété.

La réalisation est superbe. Un grand merci aux entreprises qui ont été aussi à l'écoute, leur technicité a permis ce résultat malgré les intempéries.

Merci aux services du Département pour leur efficacité et pour ces travaux.

#### Retours sur les événements passés, suite

#### L'exposition Chauve-souris d'Eyzahut (mai-juillet)

Organisée par le groupe projet biodiversité, la salle municipale abrite depuis le 5 mai, une exposition intitulée «Chauves-souris d'Eyzahut». Elle présente les 13 espèces de chauves-souris recensées sur la commune lors de relevés effectués en 2013 par deux bureaux d'études (In Situ et Hysope).

Au terme d'un vote serré, la Vespère de Savi a été élue chauve souris préférée des visiteurs de l'exposition. C'est l'une des plus petites chauve-souris, qui se repère à ses poils longs brun clair. Si vous voulez en découvrir plus sur elle, ou sur les autres espèces présentent à Eyzahut (ce qu'elles chassent, où elles nichent, comment les distinguer), vous pouvez le faire jusque début juillet.



#### Informations estivales

Pour assurer les services à la piscine et au camping cette année, vous retrouverez en juillet, Elie Rose comme régisseuse et Nathalie en août. Nous aurons Maximilien en tant que maître nageur, qui en plus de cours de natation, pourra aussi proposer des cours de yoga, puisqu'il est formé pour cela. Au camping, le ménage sera assuré par Cyrille.

Sans oublier Julien qui sera là pour vérifier le bon état de la piscine durant tout l'été. A ce jour, le snack ne sera certainement pas ouvert cet été.



Comme chaque été, le **boulanger** de Pont de Barret sera présent sur le parking de la piscine les **lundi, mercredi et vendredi** à partir de 9h avec pains et viennoiseries dès le 14 juillet.

**Le camion d'Amélie Pizza** sera présent au parking de la piscine les samedi soirs à partir de 18h cet été.



Tel 06 58 79 91 39

# Un jeune d'Eyzahut qui trace sa route



Hyacinthe a commencé le vélo à 7 ans. Comme beaucoup d'enfants, il fait alors du VTT.Quand en 2020, il intègre Grenoble Handisport, ses capacités de cycliste sont rapidement repérées. On lui propose plusieurs stages et il découvre le vélo de route et de piste. Avec le pôle espoir de Urt, dans les Pyrénées Atlantiques en mai 2021, il participe au tour de Flandres en Belgique, la première course de sa vie.

Le handisport est encore trop peu connu et pas assez soutenu. C'est souvent lorsque les performances le rapproche le plus de celles des sportifs valides qu'il suscite l'admiration. Pourtant, dans toutes les catégories de handisport on retrouve la même passion de l'effort, de la compétition et du jeu.

C'est ce que Hyacinthe a pu vivre à Veauchette, en avril dernier où il réalisé une très bonne course. Il en garde un souvenir fort. Faire des choix stratégiques, tenter une échappée, animer la course, c'est vraiment magique et puissant.

En quelques années, Hyacinthe est déjà devenu trois fois champion de France sur piste et deux fois champion de France sur route. Vous le croiserez peut être dans les environs. « Quand je fais un entrainement ici, la moyenne, c'est 1000 m de dénivelé. Il y a tout de suite des montées et des bosses. » Et après une sortie, même longue, le retour à la maison, « c'est la montée d'Eyzahut, 3km à 6 % de moyenne, puis la montée à 20 % du chemin Cabosseux et les 15 % de la route de la Tournelle... »

Rien n'arrête Hyacinthe avec qui on peut découvrir le paracyclisme, et rapidement devenir de vrais fans.

#### Retours de la commission travaux

**GP** (**Groupe Projet**) **Schémas Eau Potable et Assainissement**: le bureau d'études et l'assistance à maîtrise d'œuvre (département) ont pris beaucoup de retard. Nous sommes en attente des rapports de 4ème et dernière phase.

**GP Habitats Naturels et Biodiversité**: suite à un atelier de construction d'abris à chauves-souris, une exposition sur les 13 espèces présentes à Eyzahut est encore visible quelques jours.

**GP Quartier du Furet** : suite à un marché public, des offres de différentes entreprises ont été faites pour tous les lots. Ces offres sont en cours d'analyse par le maitre d'oeuvre. Du côté des subventions, pour une demande de 250 000 € auprès de l'état, nous avons obtenu 201 600 €.

**GP Signalétique** : un plan du village va être installé prés du tennis. La maquette de ce plan a été présentée par Mme. Aymé-Martin (peintre-aquarelliste) au dernier conseil municipal. L'infographie sera assurée par Signaplan. Nous espérons une installation pour cet été.

**GP Energies Renouvelables**: en collaboration avec les Centrales Villageoises de la Lance, une réunion de sensibilisation sur notre impact carbone a eu lieu le 24 mars. Une nouvelle réunion d'information sur les panneaux photovoltaïques individuels aura lieu le 19 juin à 18h30 au restaurant du Furet

- les trous ont été bouchés sur les chemins communaux par la société LJTP
- l'épareuse passera au cours du mois de juin pour broyer les bordures
- la piscine est en cours de remplissage après un gros nettoyage

# Information intercommunale de la part de « territoire zéro chomeur de longue durée »



Nous sommes des personnes éloignées de l'emploi qui se retrouvent tous les mardis lors des Cafés Volontaires dans le cadre du projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée. Comme nous, près de 450 personnes sont en situation de privation d'emploi sur la CCDB (communauté des communes Dieulefit Bourdeaux). Une première consultation a été réalisée à Dieulefit. Nous l'étendons aux autres communes. Notre implication est importante et toute participation compte.

ZÉRO CHÔMEUR Un questionnaire anonyme vous offre l'occasion de vous faire entendre. Les réponses fournies resteront au seul usage du groupe à l'initiative de ce sondage.

Vous pouvez répondre au questionnaire et le déposer dans un des points de collecte ci-dessous, il sera en de bonnes mains ! IL y en a dans le couloir de la mairie ou si vous préférez, vous pouvez remplir ce questionnaire en ligne à l'adresse suivante : https://forms.gle/HCMnYpXWY76inCnr8

A retourner : dans la boîte aux lettres des Restos du Cœur, 4 rue des Reymonds à Dieulefit

Si l'initiative vous intéresse, venez prendre le café avec nous lors du CAFÉ VOLONTAIRE (rencontre gratuite conviviale et solidaire)

TOUS LES MARDIS De 14h à 16h dans le local des Restos du Cœur Villa dans le Parc des Eschirous à côté de la Maison de la Céramique 4 rue des Reymonds, Dieulefit

Pour toutes questions vous pouvez contacter Nicolas 06 49 46 53 36 Suivez notre actualité sur la page facebook TZCLD-Dieulefit-Bourdeaux ou sur notre site internet www.tzcld-dieulefit-bourdeaux.fr

> Page facebook : https://www.facebook.com/eyzahut Page publique en libre accès pour des informations régulières. Site web www.eyzahut.fr

# OLD : Obligations Légales de Débroussaillement RAPPEL

Vous avez déjà reçu ce type d'informations dans différents bulletins et par courrier. Si beaucoup d'entre vous ont déjà assuré leurs OLD, d'autres tardent encore.

Le feu de forêt est une préoccupation forte dans la Drôme et notre commune n'échappe pas à la règle. Il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou de ceux induits par les habitants eux-mêmes. L'article L134-6 du Code Forestier impose un débroussaillement de sécurité dont le double objectif est de prévenir tout départ de feu qui pourrait se révéler catastrophique, et d'affaiblir l'intensité d'un feu menaçant les habitations.

Ce débroussaillement s'applique à tout type de construction, chantier ou installation (habitation,hangar, garage, atelier,...). Il appartient au propriétaire de le mettre en oeuvre. Une information en présence d' un représentant de l'ONF a été faite le 18/11/2021 avec un représentant du service Forêts , Espaces naturels de la DDT, Direction Départementale des Territoires.

# POURQUOI EST-IL OBLIGATOIRE ? DE DÉBROUSSAILLER

Pour protéger, vous et vos proches, vos biens. Pour protéger le milieu naturel et la forêt. En effet :

- la puissance du feu baisse lorsqu'il traverse une zone débroussaillée, il sera donc maîtrisé plus facilement,
- les services de secours pourront intervenir plus rapidement et avec une meilleure sécurité,
- le passage d'un feu moins intense qui s'éteindra plus vite occasionnera moins de dégâts,
- il est plus facile à un propriétaire de maîtriser et d'éteindre un départ de feu dans une zone débroussaillée,
- un départ de feu est plus difficile et pourrait s'éteindredelui-mêmedansunezonedébroussaillée.



Extrait du guide de débroussaillement de la DDT, à retrouver en mairie ou sur http://www.drome.gouv.fr/guide-du-debroussaillement-a3633.html

#### Débroussailler de manière efficace, c'est :

- éliminer tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches.
- couper les arbres trop près des habitations et les arbustes sous les grands arbres,
- espacer les arbres afin que les branches ne se touchent pas,
- élaguer les branches basses jusqu'à une hauteur minimum de 2 m,
- se débarrasser des végétaux coupés par broyage, par évacuation en déchetterie ou en les compostant. (ou par défaut, incinération dans le respect de la réglementation)

Les parcelles ne sont pas situées en zone constructible (ZC) de la carte communale de notre commune : le Débroussaillement doit être effectué sur une profondeur de 50 mètres mesurée à partir de "l'installation" : maison, hangar, piscine, etc.

Les parcelles sont situées en zone constructible, le propriétaire débroussaille la totalité de la parcelle qu'elle soit construite ou non.

Ce débroussaillement doit être effectif avant le 15 mai de chaque année pour lirniter les risques de départ et de propagation de feu en en période estivale.

Des contraventions peuvent être données en cas de non respect des OLD. La commune de Dieulefit fait actuellement l'objet d'un contrôle systématique de chaque propriétaire par les services de l'ONF et de la DDT.